

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 36	Absent(s) excusé(s) : 15	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 6
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 16 mai 2023

Vote(s) pour : 42
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 22 mai 2023,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-05-22-BD-16 :

Convention avec l'association Quest For Change pour l'incubateur THE POOL.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

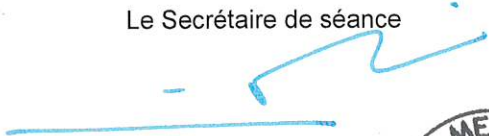
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,
VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021, approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'état est entré en vigueur le 1er janvier 2022,
VU la souscription de l'association Quest For Change au contrat d'engagement républicain,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Budget Primitif 2023,
VU le rapport d'activité 2022 de THE POOL,
CONSIDERANT le rôle majeur de THE POOL dans l'émergence de projets entrepreneuriaux innovants,

DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 150 000 € à l'association Quest For Change,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

Metz, le 23 mai 2023

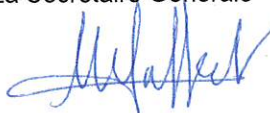
Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre :

- 1) Metz Métropole, dont le siège est situé au 1, Place du Parlement de Metz 57000 METZ, représentée par son Président, M. François GROSDIDIER ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Bureau du 22 mai 2023,

ci-après désignée par "l'Eurométropole de Metz"

Et

- 2) L'association Quest For Change, dont le siège social est situé 9 rue de la Krutenau à 67000 STRASBOURG, inscrite auprès du registre des associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg sous le volume 82 folio 150, ci-après dénommée Quest for Change, représentée par son Président, Monsieur Pascal NEUVILLE

ci-après désignée par « l'Association Quest for Change »

PREAMBULE

Créé en 2018, labellisé en décembre 2018 incubateur régional d'excellence, THE POOL est l'incubateur de start-up du territoire de l'Eurométropole de Metz. Initialement constitué au sein de l'association TCRM-BLIDA, THE POOL est devenu au 1^{er} janvier 2018 un établissement secondaire du réseau SEMIA, qui porte aujourd'hui le nom de Quest For Change.

Implanté sur 6 territoires du Grand Est, le réseau Quest For Change est composé de 5 incubateurs d'excellence (INNOVACT à Reims, Quai Alpha à Epinal, Rimbaud'Tech à Charleville-Mézières, QUEST FOR CHANGE à Strasbourg et Mulhouse et The Pool à Metz) qui déploient une méthodologie d'incubation commune, séquencée et éprouvée par plus de 220 start-up en

cours d'accompagnement. L'ambition de ce réseau est de développer l'innovation sur l'ensemble du territoire en amenant les entrepreneurs le plus rapidement possible à la rencontre de leur marché via un accompagnement pragmatique, bienveillant et impartial, prodigué par une équipe d'experts à l'ADN entrepreneurial fort.

Depuis quatre ans, l'activité de l'incubateur impacte significativement le territoire de l'Eurométropole de Metz et par extension le territoire régional.

Au 31 décembre 2022, l'incubateur comptait 26 startups incubées. Au total sur l'année 2022, 39 projets ont été accompagnés, dont 28 sociétés créées, représentant 133 ETP au total, ayant générés 2,7 M€HT de CA cumulé et ayant levés 13,8 M€ de fonds cumulés (apports de fondateurs, love money, business angels, subventions, prêts d'honneur, financements participatifs, prêts bancaires, fonds d'investissements).

En 2022, 3 startups ont réussi à lever des fonds supérieurs à 1 M€ : Replace Plastics, Sun Zu Lab et L'Empreinte.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Quest for Change s'engage, de sa propre initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'intérêt général défini à l'article 2 de la présente convention et à fournir l'ensemble de ses prestations d'accompagnement aux start-up du territoire.

La présente convention a pour objet de définir, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation des subventions allouées par l'Eurométropole de Metz à Quest for Change pour la réalisation de ses objectifs en 2023, dans le cadre du projet d'intérêt général THE POOL.

ARTICLE 2 – ACTIONS / PROJET D'INTERET GENERAL

Quest for Change s'engage à poursuivre l'activité d'incubation au sein de son établissement secondaire THE POOL, basé à Metz (BLIDA), sur la base des objectifs suivants :

- Appliquer la méthodologie d'incubation décrite en annexe 1,
- Dimensionner les moyens pédagogiques et humains d'accompagnement pour une quinzaine de projets nouveaux (via au moins deux sessions d'incubation collective) et une trentaine de projets incubés en permanence,
- Produire périodiquement les indicateurs liés au nombre d'entreprises créées, au nombre d'ETP créés, au chiffre d'affaires généré par les start-up et les levées de fonds opérées par les incubés,
- Construire un programme d'actions avec les grandes écoles du territoire, notamment Centrale Supélec et l'ENSAM, et l'Université de Lorraine, notamment le PEEL et l'Incubateur Lorrain,
- Organiser chaque année deux réunions de suivi avec l'Eurométropole de Metz et ses satellites afin de faire connaître les nouveaux incubés et de déterminer les besoins des start-up en sortie d'incubation,

- Animer un programme d'événements de nature à valoriser l'écosystème territorial d'innovation, en lien avec les acteurs économiques et de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les secteurs de développement stratégiques de l'Eurométropole, et notamment l'industrie, la santé, le numérique et le développement durable,
- Préparer avec l'Eurométropole de Metz son déménagement courant 2024 dans une future « Maison de l'Innovation » sur le Technopole (sous réserve de validation du projet en 2023).

Il est entendu que la méthodologie mise en œuvre privilégiera la qualité plutôt que la quantité, ce qui garantira le caractère d'excellence de l'incubation.

Le représentant de l'Eurométropole de Metz au Comité Stratégique sera Mme Claire ANCEL, Conseillère Déléguée au numérique de l'Eurométropole de Metz.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION DE L'EUROMETROPOLE DE METZ

L'Eurométropole de Metz attribue une subvention de 150.000 € à Quest for Change pour soutenir la réalisation des actions / projets visés à l'article 2.

La subvention constitue la contrepartie des prestations de services rendues par l'Association Quest for Change aux startups incubées. Elle n'est pas versée pour couvrir les coûts de l'Association Quest for Change mais permet de diminuer le prix des prestations de services rendues par l'Association Quest for Change aux startups. De cette manière, le prix des prestations de services rendues aux startups diminue à proportion de la subvention accordée à l'Association Quest for Change.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Les modalités de versement sont les suivantes :

- 75.000 € à la signature de la convention,
- 75.000 € le 15 octobre 2023.

ARTICLE 5 – COMMUNICATION

Les partenaires s'engagent à mentionner le partenariat sur tout document de communication portant sur l'objet de la présente convention, via notamment l'apposition de leurs logos respectifs.

ARTICLE 6 – CONTROLE DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Quest for Change transmet à L'Eurométropole de Metz, au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte rendu financier constitué d'un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation du projet conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ce document sera assorti de toutes les justifications nécessaires, et notamment :

- Du rapport d'activité,
- Du bilan financier de l'exercice concerné avec ses annexes,
- Du rapport des commissaires aux comptes.

Dans tous les cas, L'Eurométropole de Metz est libre de demander tout document qu'elle estime nécessaire pour justifier l'utilisation de la subvention.

L'Eurométropole de Metz se réserve le droit de contrôler, sur pièces et sur place, les renseignements donnés par l'intermédiaire de ses agents. Quest for Change s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

L'Eurométropole de Metz contrôle, à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet.

ARTICLE 7 – SANCTIONS

L'Eurométropole de Metz demandera le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées en cas d'inexécution, de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par Quest for Change, ou de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par Quest for Change, notamment lorsque les sommes octroyées n'ont pas été affectées au projet subventionné ou lorsque la contribution financière a excédé le coût de la mise en œuvre du projet.

Quest for Change devra également restituer tout ou partie de la subvention versée en cas de reversement de la subvention à un tiers, en cas de refus de l'Association de se soumettre au contrôle de l'utilisation de la subvention tel que défini à l'article 6 de la présente convention.

ARTICLE 8 – DUREE

La présente convention est conclue au titre de l'année 2023 et s'achèvera lors de la communication des pièces visées à l'article 6, et au plus tard le 30 juin 2024.

ARTICLE 9 – MODIFICATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION

Toute modification des dispositions de la présente convention interviendra par voie d'avenant.

Si pour une cause quelconque résultant du fait de l'Association QUEST FOR CHANGE, la présente convention n'est pas appliquée, l'Eurométropole de Metz se réserve la possibilité de résilier unilatéralement la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sans verser d'indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus. La résiliation prendra effet deux mois après la réception de la notification.

ARTICLE 10 – LITIGE

La présente convention est soumise à la loi française.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

Si dans un délai de deux mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Metz, le (en deux exemplaires originaux)

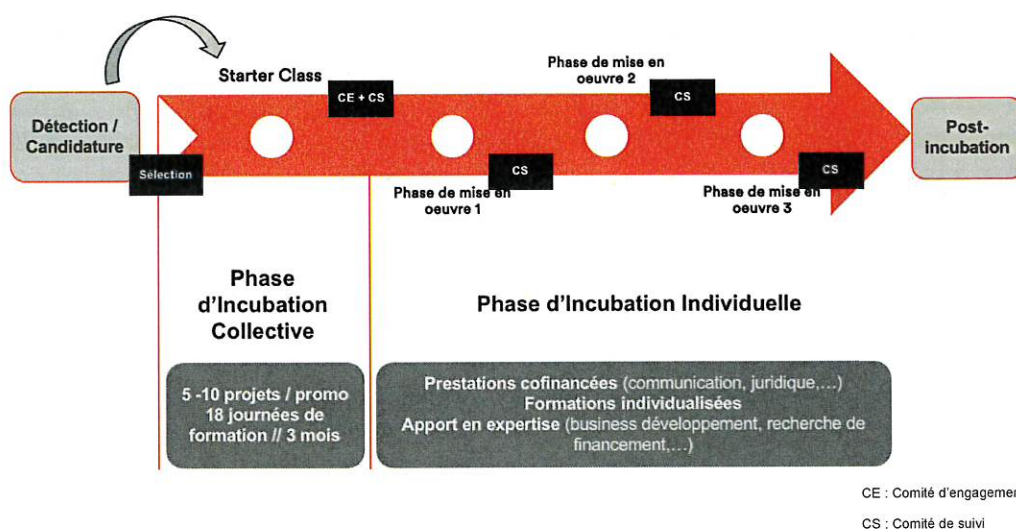
Pour l'Eurométropole de Metz,
La Conseillère Déléguée au numérique :
Claire ANCEL

Pour l'Association QUEST
FOR CHANGE,
Le Président :

Maire de Châtel Saint Germain

Annexe 1 : méthodologie de l'incubateur

Le processus d'incubation, tel que décrit dans le schéma ci-dessous, comporte une phase d'incubation collective, précédant une phase individuelle dont la durée s'adapte à la réalité des projets, en s'appuyant principalement sur des critères d'intensité technologique et de besoin en financement.



Annexe 2 : budget prévisionnel de l'incubateur pour 2023

PRODUITS	Budget 2023	Réalisé 2022
Financements Publics	560 769 €	570 538 €
Chambre de commerce et industrie		
Fonds européen Feder	268 269 €	278 038 €
Région Grand Est	142 500 €	142 500 €
Région ICC		
Eurométropole de Metz	150 000 €	150 000 €
Ministère enseignement supérieur et recherche		
Sponsoring	10 000 €	
Revenus locatifs		
Contribution startup (100) et Incubation collective (500)	30 200 €	28 600 €
Refacturation Projets et produits annexes	15 834 €	3 341 €
Total des Produits de l'activité	616 803 €	602 479 €

CHARGES	Budget 2023	Réalisé 2022
Charges aux Projets	73 161 €	54 201 €
Prestations individuelles	5 000 €	6 000 €
Prestations formations individuelles et revit		
Starter Class	68 161 €	48 201 €
Moyens IT aux projets		
Communication	45 000 €	42 633 €
Frais de Fonctionnement	73 500 €	70 833 €
Loyers et entretien des locaux	48 000 €	40 123 €
Petits équipements et fournitures	1 800 €	2 246 €
Loc, Assur, banq, honoraires, formations, medecine	5 700 €	8 407 €
Moyens de communication et maint softs	4 000 €	3 664 €
Frais de déplacements et réception+chq déjeuner	14 000 €	16 394 €
Gestion et Pilotage	91 156 €	105 417 €
Management et support	73 587 €	77 352 €
IT groupe	6 342 €	8 891 €
Juridique et comptable	2 570 €	4 314 €
Communication réseau et Event	4 585 €	11 146 €
Impôts et taxes	4 072 €	3 714 €
Masse salariale	333 986 €	329 396 €
Salaires Bruts	232 134 €	223 000 €
Charges patronales et taxes sur salaires	88 352 €	89 525 €
Provision Congés et autres	13 500 €	16 871 €
Total des Charges de l'activité	616 803 €	602 480 €

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

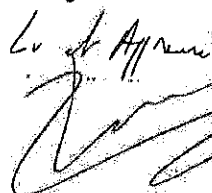
Fait à Strasbourg , le 24 mars 2023

Le Directeur Général

Stephane Chauffriat

Inscrire la mention "Lu et approuvé"

Signature et cachet



the
Pool®

Porter l'Innovation
vers l'excellence.

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**



2022

Table des matières

I. THE POOL, L'INCUBATEUR D'ENTREPRISES INNOVANTES A METZ.....	4
a. Présentation du réseau.....	4
b. Gouvernance du réseau.....	4
II. La méthodologie d'accompagnement du réseau.....	4
a. Cible et critères de sélection	4
b. Méthodologie : Starter Class, incubation individuelle, comité d'engagement	5
d. Des accompagnements spécifiques	6
i-Lab.....	6
Préparation aux rencontres avec les investisseurs	6
III. Retombées économiques de l'activité de l'incubateur	7
IV. La Vie de l'incubateur	7
a. Les plus de l'accompagnement.....	7
b. Les temps forts.....	8
DEMENAGEMENT DE L'INCUBATEUR DANS L'ANCIEN 89C3.....	9
NOUVELLE IDENTITE VISUELLE	9
6,5M€ LEVES PAR 3 STARTUPS ACCOMPAGNEES PAR THE POOL.....	9
PROGRAMME GO TO MARKET	10
c. Concours et Grand Prix	10
V. Les perspectives	11
VI. Bilans financiers.....	12
VII. Nos startups :.....	13
NOS PARTENAIRES	14

2022, 4^{ème} année d'activité de l'incubateur The Pool, un nouvel élan !

Nous avons fêté en septembre dernier le 4^{ème} anniversaire de l'incubateur, l'occasion de jeter un œil dans le rétroviseur et de constater avec fierté que 83 projets ont pu être accompagnés depuis son lancement, ayant généré 5,9M€ HT cumulé de chiffre d'affaires durant leur période d'incubation, et ayant rassemblé plus de 12M€ de capitaux dilutifs pour se développer.

2022 fut l'année d'un nouvel élan pour l'incubateur, avec l'adoption d'une nouvelle identité visuelle et de nouveaux outils de communication plus en phase avec la vision et les missions de l'incubateur, mais également le déménagement dans des locaux plus spacieux et plus adaptés à son activité, permettant l'organisation d'événements et ateliers dédiés.

The Pool, par sa position de barycentre géographique des incubateurs du réseau Quest for change, a accueilli cette année 2 événements majeurs du réseau :

- le Digital Day #5 le 9 juin dernier, une journée dédiée aux entrepreneurs du réseau Quest for change pour leur permettre de se rencontrer et d'échanger autour de problématiques communes pour booster le développement de leurs startups. Cette édition a rassemblé une centaine de personnes, dont 50 startups incubées à Strasbourg, Mulhouse, Epinal, Metz, Reims et Charleville-Mezières.
- Une immersion commune, les 22 et 23 septembre, pour l'ensemble des nouveaux projets innovants en provenance de tout le Grand Est, démarrant leur parcours d'incubation collective Starter Class. Ces 2 jours ont permis aux 80 participants de s'imprégner de l'ADN du réseau Quest for change, de participer à des ateliers de réflexion, des moments de convivialité et des animations fédératrices, notamment la soirée La French Tech East x Quest for change, et de découvrir la plateforme Viano, outil de structuration et de suivi de leur projet.

Enfin, 2022 fut une année de transition avec la sortie d'incubation individuelle de plusieurs startups historiques, dont l'incubation avait démarré en 2018 ou 2019, et dont les activités sont lancées, les stratégies de développement clairement définies, et les ressources financières nécessaires obtenues. La réussite de 3 levées de fonds d'un montant total de 6,5M€ en est une illustration, et place encore un peu plus Metz sur la carte de l'entrepreneuriat et de l'innovation dans le Grand Est !

I. THE POOL, L'INCUBATEUR D'ENTREPRISES INNOVANTES A METZ



Créé en 2018, The Pool, l'incubateur d'entreprises innovantes de l'Eurométropole de Metz, accompagne les entrepreneurs à implanter leur activité au cœur du Grand Est. Labellisé incubateur d'excellence par la Région Grand Est, The POOL a rejoint depuis janvier 2021, le réseau d'incubateurs du Grand Est : Quest for change. Situé au cœur de Metz dans les anciens dépôts des Transports en Commun de la Région Messine, The Pool évolue au sein du tiers-lieu BLIIDA, lieu totem dédié à l'entrepreneuriat. Cette spécificité permet à The Pool et à ses incubés de naviguer dans un environnement propice au développement de projets innovants.

a. Présentation du réseau



Implanté sur 6 territoires du Grand Est, le réseau Quest for change est composé de 5 incubateurs d'excellence (INNOVACT, Quai Alpha, Rimbaud'Tech, SEMIA et The Pool) qui déploient une méthodologie d'incubation commune, séquencée et éprouvée par plus de 220 start-up en cours d'accompagnement. L'ambition de ce réseau est de développer l'innovation sur l'ensemble du territoire en amenant les entrepreneurs le plus

rapidement possible à la rencontre de leur marché via un accompagnement pragmatique, bienveillant et impartial, prodigué par une équipe d'experts à l'ADN entrepreneurial fort.

b. Gouvernance du réseau

Le conseil d'administration de Quest for change est composé d'acteurs économiques majeurs sur le territoire, d'Alumni devenus leaders sur leurs marchés, d'acteurs de la recherche publique, de partenaires privilégiés et de mécènes. Ces différentes instances permettent à Quest for change d'avoir une prise directe sur les besoins, les tendances et les exigences du marché.

- le Président : Pascal Neuville
- le Directeur : Stéphane Chauffriat
- le Conseil d'Administration : Acteurs de la recherche publique (Université de Strasbourg, Université de Haute Alsace, CNRS, Inserm, INSA), Acteurs du monde économique (E'nergys, ES, Divalto, Schmidt Groupe, Socomec, Spadel), Partenaires (Bpifrance, Grand e-nov +, SATT Conectus), Mécènes (Caisse d'Epargne Grand Est Europe), Alumni (Domain Therapeutics, Novalix, Synovo Group)

II. La méthodologie d'accompagnement du réseau

a. Cible et critères de sélection

Les membres du réseau Quest for change étant des incubateurs généralistes, ils accompagnent l'ensemble des typologies d'activités innovantes quel que soit le secteur d'activité.

Afin qu'une candidature soit étudiée, le projet doit remplir les conditions suivantes :

- Le projet doit être un projet entrepreneurial innovant (innovation technologique ou d'usage);
- L'activité doit ou devra être implantée sur le lieu couvert par l'incubateur de référence (Metz, Strasbourg, Reims, Charleville-Mézières, Mulhouse ou Epinal)

- Le porteur de projet doit disposer d'un premier prototype, d'une preuve de concept ou d'un MVP;
- Le porteur de projet a la volonté de développer un modèle économique fondé sur une croissance rapide.

b. Méthodologie : Starter Class, incubation individuelle, comité d'engagement

Les incubateurs du réseau Quest for change mettent tous en pratique une méthodologie qui a fait ses preuves et qui est reconnue. Cette méthode d'incubation accélère chaque projet pour l'emmener le plus rapidement possible à la rencontre de son marché et à la recherche de clients. Rien n'est laissé au hasard. Elle se déroule en 4 étapes :

01 Détection & Sélection de projets

- La détection et la sélection des startups sont conduites toute l'année, quelle que soit la filière.
- Plus de 350 dossiers / an
- Dossier de candidature : questforchange.viane.com
- RDV de détection
- Comité de sélection

02 Incubation Collective : Starter Class

La Starter Class destinée aux entrepreneurs primo-créateurs, dont l'objectif est de poser les premières bases du business plan et de préparer le passage en Comité d'Engagement de l'incubateur avant l'entrée ou non en incubation individuelle.

- 10 porteurs de projets max/Starter Class
- 2 jours d'immersion
- 3 mois d'accompagnement
- 9 Starter-class / an sur la région Grand Est

03 Comité d'Engagement

Passage du porteur de projet devant un jury de professionnels de l'écosystème de l'innovation

- 7 minutes de présentation
- 15 minutes d'échanges
- Un go / no go sur les projets tous les 6 mois

04 Incubation Individuelle

L'incubation individuelle s'adresse aux projets matures et aux entrepreneurs expérimentés, avec la possibilité de l'intégrer par un passage direct devant le Comité d'Engagement.

- Accompagnement personnalisé
- Accès aux expertises filières et thématiques des experts du réseau
- Mise en avant au sein de l'écosystème et ouverture vers la chaîne de financements de l'innovation
- Accès à une communauté de plus de 250 entrepreneurs

c. Expertises réseau : Equipe

L'une des forces majeures du réseau est d'être composé d'une trentaine de salariés experts dans leur domaine et d'être, dans leur majorité, d'anciens entrepreneurs. Cette force lui confère toute la légitimité et le savoir-faire pour accompagner au mieux les porteurs de projets.



d. Des accompagnements spécifiques

Quest for change propose un accompagnement spécifique à ses incubés, notamment pour la préparation de certains concours nationaux prestigieux tels que i-Lab et pour les entretiens individuels avec des investisseurs.

i-Lab

i-Lab est LE concours d'innovation Deeptech français de référence du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de BPI France. Il a pour objectif d'encourager la création d'entreprises de technologies innovantes, de détecter des projets de création et de soutenir les plus prometteurs grâce à une aide financière (jusqu'à 600 000€) et à un accompagnement adapté. Depuis 2017, Quest for change propose aux projets Deeptech incubés de les accompagner à chaque étape du concours. Le réseau s'appuie sur une équipe composée d'experts scientifiques, tous PhD, et ayant eu une expérience entrepreneuriale pour un accompagnement qui se veut opérationnel et pointu.



Les start-up candidatant au concours i-Lab bénéficient ainsi d'un accompagnement sur-mesure performant : sessions de coaching personnalisées par des business manager sectoriels dédiés, un consultant externe (ancien membre du jury i-Lab) et une vidéaste/réalisatrice présents à chaque étape de sélection du concours.

Depuis 2018, 19 start-up incubées dans le réseau ont été lauréates i-Lab, dont 4 Grands Prix ; 2 ont été lauréates du concours i-Nov et 1 du concours EIC.

Préparation aux rencontres avec les investisseurs

Quest for change souhaite faciliter l'accès de ses start-up à des financements privés pour leur permettre de développer leurs technologies/services plus rapidement. Les start-up bénéficient de ce fait d'un accompagnement sur-mesure avant les RDV avec les investisseurs. Le but est qu'elles arrivent le jour J avec toutes les clés afin de maximiser leur chance de réussir leur entretien individuel.



Cet accompagnement a été renforcé encore avant la première édition de l'Investor Day, qui a réuni 15 VCS et Business Angels, et 27 start-up du réseau.

Un webinaire a été organisé une semaine avant l'événement avec Stéphane Chauffriat, Directeur de Quest for change/SEMIA et spécialisé dans les levées de fonds, Nicolas Ivaldi, Avocat et Associate Partner EY Ventury Avocats et Philippe Tandeau de Marsac, Chargé de projet et de levée de fonds Grand E-Nov+, l'agence d'innovation et de prospection du Grand Est.

Ils ont passé en revue pendant une heure les grandes étapes d'un RDV avec un investisseur, les questions auxquelles s'attendre et les pièges à éviter. Les porteurs de projet ont également participé à des ateliers avec leurs chargés d'affaires afin d'avoir les supports les plus cohérents à présenter aux investisseurs.

III. Retombées économiques de l'activité de l'incubateur

L'activité de l'incubateur a des répercussions sur le développement de l'économie d'un territoire. The POOL impacte positivement le territoire de l'Euro Métropole de Metz et par extension le territoire régional.

Au 31 décembre 2022, l'incubateur comptait 26 startups incubées.

Au total sur l'année 2022 :

- 39 projets accompagnés,
- Dont 28 sociétés créées,
- Représentant 133 ETP au total,
- Ayant générés 2,7 M€HT de CA cumulé,
- Et ayant levés 13,8 M€ de fonds cumulés (apports de fondateurs, love money, business angels, subventions, prêts d'honneur, financements participatifs, prêts bancaires, fonds d'investissements).

En 2022, 3 startups ont réussi à lever des fonds :

- **Replace Plastics** qui a levé **4M€** auprès de Yeast, de l'ILP, de banques et de BPI France.
- **Sun Zu Lab**, qui a levé **1,5M€** auprès de fonds d'investissements, de banques et de BPI France.
- **L'Empreinte**, qui a levé **1M€** auprès d'Alsace Business Angels, de Yeast, de l'ILP, de banques et de BPI France.

IV. La Vie de l'incubateur

a. Les plus de l'accompagnement

En parallèle de l'accompagnement qu'il délivre, The POOL organise et participe à différents événements tout au long de l'année.

Liste des activités et événements de l'année 2022 :

- Activité/événement The Pool pour les incubés
- [Activité/événement QFC pour les incubés](#)
- Participation à la vie du réseau ou de l'écosystème



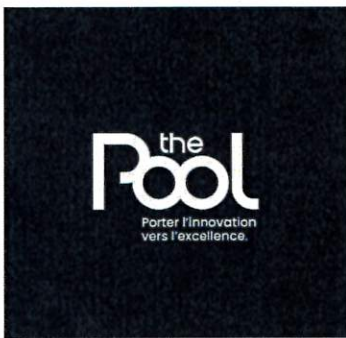
b. Les temps forts

DEMENAGEMENT DE L'INCUBATEUR DANS L'ANCIEN 89C3



Le 2 février, l'incubateur a pris ses quartiers dans les anciens locaux de la Caisse d'Épargne : le 89C3. Cela permet à l'incubateur de pouvoir bénéficier d'un espace de travail plus grand et plus confortable pour les incubés. Mais également, d'organiser et de recevoir des événements.

NOUVELLE IDENTITE VISUELLE



Un an après avoir rejoint le réseau d'incubateurs Quest for change, The POOL a souhaité faire peau neuve et se doter d'un nouvel univers de marque. Nouveau logo, nouveau site, nouveaux supports de communication, l'équipe met tout en place pour donner un nouveau souffle à l'incubateur, renforcer sa notoriété et continuer son développement. Cette nouvelle identité visuelle correspond totalement à ce que souhaite véhiculer l'incubateur : performance, innovation, accompagnement. Elle a été réalisée par l'agence Section 4 à Épinal et le développement du site par l'agence Webidea à Metz.

L'incubateur va continuer à développer sa communication à travers une nouvelle stratégie digitale et terrain.

6,5M€ LEVES PAR 3 STARTUPS ACCOMPAGNEES PAR THE POOL

Cette année, SUN ZU Lab, Replace et l'Empreinte ont réussi leur première levée de fonds. Un succès plus que mérité pour ces trois entrepreneurs !

SUN ZU Lab : De la transparence pour les investisseurs de cryptomonnaie.

SUN ZU Lab est une fintech française qui produit des analyses de liquidité pour permettre aux investisseurs en crypto-monnaies d'optimiser leurs transactions. Le 21 avril 2022, l'entreprise a levé 1,5 million d'euros. Cette levée de fonds leur permet de renforcer leurs équipes avec un objectif de doubler les effectifs d'ici mi-2023.

Des développeurs, des analystes quantitatifs, une équipe commerciale... Au total plus de 15 nouveaux collaborateurs vont être recrutés pour la nouvelle année. SUN ZU Lab vise à devenir « *le principal fournisseur indépendant d'outils et de services d'analyse quantitative du marché des crypto-monnaies* ». Leur mission est d'apporter le plus de transparence possible au marché de la cryptomonnaie.

Replace : une innovation majeure en faveur du développement durable

Replace, est le second incubé cette année à avoir réussi sa levée de fonds avec succès. 4 millions d'euros décrochés grâce à une innovation majeure. Cette startup GreenTech entrée en incubation en juin 2019, révolutionne le recyclage des plastiques réputés impossibles à recycler, en proposant une solution efficace pour réutiliser les plastiques complexes multi-composants.

Une réduction des étapes de recyclage, un fonctionnement en circuits-courts... Replace a développé une solution qui bouleverse le marché, essaimable sur tous les sites à proximité de gisements de déchets plastiques.

L'Empreinte : développe une plateforme d'évaluation d'environnementale PEFtrust™

L'Empreinte a levé 1 million d'euro un an tout juste après sa création. L'Empreinte est une start-up Greentech qui permet d'évaluer et de piloter via la solution PEFtrust les impacts environnementaux des produits de mode.

Cette première levée permettra à L'Empreinte de développer les fonctionnalités de sa solution de scoring environnemental, et de renforcer l'équipe commerciale de l'entreprise.

PROGRAMME GO TO MARKET

Un programme structuré d'accompagnement semi-collectif en phase d'incubation individuelle a été conçu et déployé auprès de 13 startups, entre avril et juillet 2022. Il s'agit d'un programme inédit !

Ce programme a été conçu pour permettre à des projets incubés de relancer leur stratégie Go to Market après épuisement des initiatives prises par les porteurs.

Les objectifs du programme sont de :

- Connaître son marché et apprendre qui sont ses futurs clients.
- Construire un plan de communication complet et cohérent, et savoir le mettre en musique.
- Savoir prioriser le déploiement de canaux d'acquisition pour stabiliser le business.

De façon plus opérationnelle :

- Recentrer la proposition de valeur unique.
- Hiérarchiser les personae cibles.
- Repréciser la stratégie commerciale.
- Construire des outils de communication.
- Tester les canaux d'acquisition.

Le programme est découpé en 3 modules, d'une durée de 6 à 8 semaines selon le module, pour 4 à 6 projets incubés, mêlant apports théoriques collectifs, mise en œuvre et accompagnement opérationnel personnalisé. Les 3 modules peuvent être suivis ensemble ou séparément, à l'appréciation des startups managers.

Le déploiement de ce programme a été un franc succès, dont les résultats ont pu être appréciés par les bénéficiaires, nous amenant à reconduire cette opération à 1 ou 2 occurrences en 2023.

c. Concours et Grand Prix

Plusieurs des startups incubées à The POOL ont reçu de belles distinctions cette année :

- **Holimaker** : sélection et intégration au programme d'accélération ScalENov.
- **GreenTech Innovation** : le produit Solar E Light a été sélectionné et intégré dans les recommandations « Prêt à voter » de la Fondation Solar Impulse remise aux parlementaires français.
- **Replace** : sélection par Ocean Innovators Platform de la Fondation du Prince Albert II de Monaco. Le produit Tutofix fabriqué par Replace a obtenu la médaille d'or de l'innovation au salon SIVAL.
- **Sun Zu Lab** : prix « Best Digital Asset Initiative » décerné par l'AMTechDay et France Innovation.
- **GéoCoeur** : prix du Président de la République au concours Lépine 2022. Également prix Ernst&Young « Engagement sociétal Grand Est 2022 ».

V. Les perspectives

L'année 2023 verra naître de nouveaux parcours semi-collectifs d'incubation individuelle, pour apporter encore plus de performance aux startups incubées, sur des promesses attendues : valider son marché et savoir créer une traction commerciale, construire un dossier solide pour optimiser les chances de décrocher des financements non dilutifs , parcours de préparation à la levée de fonds...

2023 sera également marquée par l'intensification des événements organisés en partenariat avec French Tech East, à l'incubateur et hors site, à destination des startups de l'écosystème, incubées ou non, afin d'accroître la notoriété de l'incubateur et augmenter le nombre de projets incubés.

Enfin en 2023 nous poursuivrons le développement de liens et collaborations avec les autres acteurs de l'écosystème de l'innovation : concrétisation d'une convention de partenariat avec le Thi'Pi, échanges croisés avec Epitech Nancy, actions communes avec les grandes écoles de Metz (hors Université de Lorraine), et enfin événements de sensibilisation auprès du pôle étudiant-entrepreneur de Lorraine.

VI. Bilans financiers

PRODUITS	Budget 2023	Réalisé 2022
Financements Publics	560 769 €	570 538 €
Chambre de commerce et industrie		
Fonds européen Feder	268 269 €	278 038 €
Région Grand Est	142 500 €	142 500 €
Région ICC		
Métropole et Com-Com	150 000 €	150 000 €
Ministère enseignement supérieur et recherche		
Sponsoring	10 000 €	
Revenus locatifs		
Contribution startup (100) et Incubation collective (500)	30 200 €	28 600 €
Refacturation Projets et produits annexes	15 834 €	3 341 €
Total des Produits de l'activité	616 803 €	602 479 €
Reprise provisions et amortissements		
Avoirs sur prestation accompagnement N-1		
Op de subvention virée au résultat et produits except		
Total des Produits	616 803 €	602 479 €

CHARGES	Budget 2023	Réalisé 2022
Charges aux Projets	73 161 €	54 201 €
Prestations individuelles	5 000 €	6 000 €
Prestations formations individuelles et revit		
Starter Class	68 161 €	48 201 €
Moyens IT aux projets		
Communication	45 000 €	42 633 €
Frais de Fonctionnement	73 500 €	70 833 €
Loyers et entretien des locaux	48 000 €	40 123 €
Petits équipements et fournitures	1 800 €	2 246 €
Loc, Assur, banq, honoraires, formations,medecine	5 700 €	8 407 €
Moyens de communication et maint softs	4 000 €	3 664 €
Frais de déplacements et réception+chq déjeuner	14 000 €	16 394 €
Gestion et Pilotage	91 156 €	105 417 €
Management et support	73 587 €	77 352 €
IT groupe	6 342 €	8 891 €
Juridique et comptable	2 570 €	4 314 €
Communication réseau et Event	4 585 €	11 146 €
Impôts et taxes	4 072 €	3 714 €
Masse salariale	333 986 €	329 396 €
Salaires Bruts	232 134 €	223 000 €
Charges patronales et taxes sur salaires	88 352 €	89 525 €
Provision Congés et autres	13 500 €	16 871 €
Total des Charges de l'activité	616 803 €	602 480 €
Amortissements et provisions		
Charges exceptionnelles		
Total des Charges	616 803 €	602 480 €
Résultat de l'activité	- 0 €	- 0 €
Résultat net av impôts	- 0 €	- 0 €

VII. Nos startups :

Au 31/12/2022 :

26 STARTUPS en incubation individuelle

- Aposcope : ICC – Numérique
- Neary : Distribution – Circuits courts
- Vos Talents : Numérique
- L’Empreinte : Développement durable – Numérique
- MCVE : Plastronique – Industrie
- Intergenio : Silver Eco – Numérique
- Moonly : Santé – Bien-être
- VP Dive : Numérique
- Fulbert : Numérique – IA
- GreenTech Innovations : Industrie – Développement Durable
- RCycle : Mobilité – Industrie
- Sipa : Environnement - BTP
- Click&Pick : Numérique – Bien-être
- Zephyrion : Energie - Industrie
- NegoDeal : Numérique - Santé
- Ltg Tech : Energie – Mobilité
- Rock In Share : Numérique
- Ankaa VR : Numérique
- Les Gariguettes : Santé – Bien être
- GeoCoeur : Santé – Numérique
- Stellar Athlete : Santé – Bien être
- Synermax Orthopedic : Santé – Numérique
- Match Job : Numérique
- Eco Expo : Numérique
- Fokus : Numérique
- CEC : Numérique

Liste des projets entrés en incubation individuelle en 2022 :

- My French Concierge
- Ankaa VR
- Les Gariguettes
- GéoCoeur
- Stellar Athlete
- Synermax Orthopedic
- Match Job
- Eco Expo
- Fokus
- CEC

Liste des projets sortis d'incubation individuelle en 2022 :

- Sun Zu Lab
- Robert Bike
- Aqoona
- Calinescence
- Brocadom
- Hami
- Datascope
- Holimaker
- Replace
- EasySAV

NOS PARTENAIRES



Résumé de l'acte

057-200039865-20230522-2023-05-DB16-DE

Numéro de l'acte : 2023-05-DB16
Date de décision : lundi 22 mai 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Convention avec l'association Quest For Change pour l'incubateur THE POOL
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 25/05/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230522-2023-05-DB16-DE
Document principal : 99_DE-16.pdf

Historique :

25/05/23 10:24	En cours de création	
25/05/23 10:26	En préparation	Catherine DELLES
25/05/23 15:27	Reçu	Catherine DELLES
25/05/23 15:28	En cours de transmission	
25/05/23 15:29	Transmis en Préfecture	
25/05/23 15:45	Accusé de réception reçu	